



Nos réf. : 09/CRAT A.824-AN
BB

Le 07 juillet 2009

Avis relatif à la demande de permis unique pour un terminal multimodal chez Duferco Logistique à LA LOUVIERE

La Commission régionale d'aménagement du territoire, section Aménagement normatif, a examiné la demande de permis unique pour la construction et l'exploitation d'un terminal multimodal à La Louvière.

La demande de permis d'environnement émane de Duferco Logistique s.a..

L'étude d'incidences a été réalisée par le bureau d'études Vinçotte, dûment agréé pour ce type de projets.

L'ensemble du dossier a été réceptionné par la CRAT en date du 12 juin 2009.

Sur proposition de la section, la CRAT rend l'avis suivant en date du 07 juillet 2009 :

1. Sur le projet

Considérant que le projet est inscrit en grande partie en zone d'activité économique industrielle au plan de secteur. Une petite partie, le long le Canal, est située en zone d'espaces verts ;

Considérant que le projet consiste à construire et exploiter, en partenariat avec le Port autonome du Centre et de l'Ouest (PACO), un terminal multimodal (péniche/rail/route) afin de permettre le stockage et la manutention des produits sidérurgiques provenant ou à destination du site de Duferco La Louvière, ainsi que des conteneurs pour le transport fluvial, ferroviaire et routier ;

Considérant que le projet est situé dans le parc d'activité économique de Garocentre, et plus précisément en rive gauche de l'embranchement principal du Canal du Centre à grand gabarit et à proximité immédiate du site sidérurgique de Duferco La Louvière ;

Considérant que le projet de terminal multimodal est inscrit dans le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) et que la région de La Louvière y est reprise dans un eurocorridor ;


La CRAT remet un avis favorable sur l'opportunité du projet.


La CRAT émet toutefois les recommandations suivantes :

- Intégrer au mieux les bâtiments dans le paysage en utilisant des couleurs de parement discrètes ;
- Prévoir un système de récolte des eaux de pluies au niveau des toitures en vue de les réutiliser, notamment pour le nettoyage des installations.

2. Sur la qualité de l'étude d'incidences

La CRAT estime que l'auteur a réalisé une étude de bonne qualité.


p.g. Pierre GOT,
Président.


Benoît BRASSINE
Secrétaire